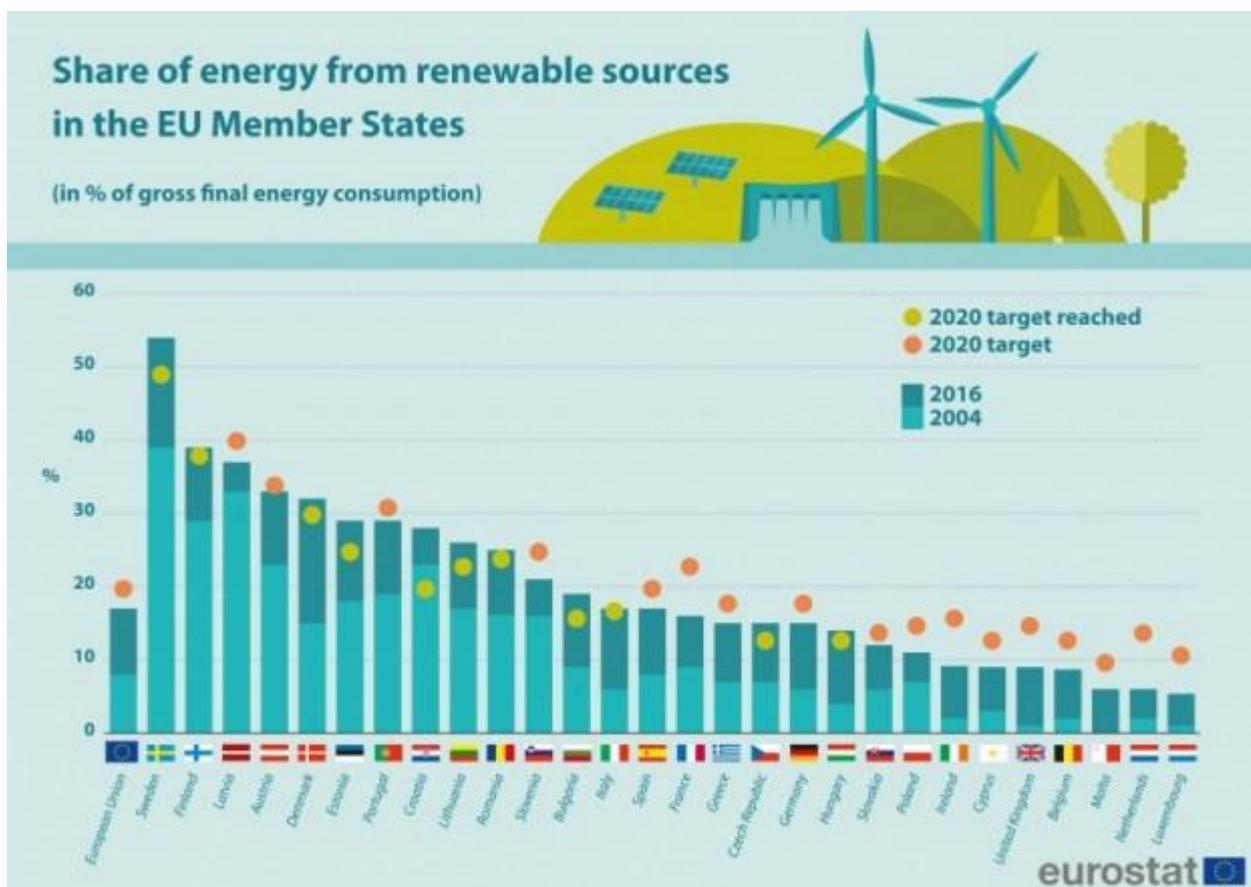


DOCUMENT GÉNÉRAL ÉNERGIES RENOUVELABLES

Introduction

La directive 2009/28 CE a assigné à tous les pays de l'Union européenne une série de paramètres (objectifs contraignants et non contraignants) concernant l'emploi des énergies renouvelables. Selon les dernières données d'Eurostat, l'on constatait la situation actuelle concernant les pays qui ont atteint l'objectif attribué :



en matière d'énergies renouvelables, l'Italie s'était vu attribuer deux objectifs contraignants à atteindre d'ici 2020 : 17% de la consommation finale brute (CFB) et 10% des transports.

À partir des données enregistrées en 2016, le dernier document du GSE retrace les principaux résultats obtenus par notre pays dans ce cheminement, avec des approfondissements au niveau régional et des comparaisons avec les autres pays d'Europe (UE28).

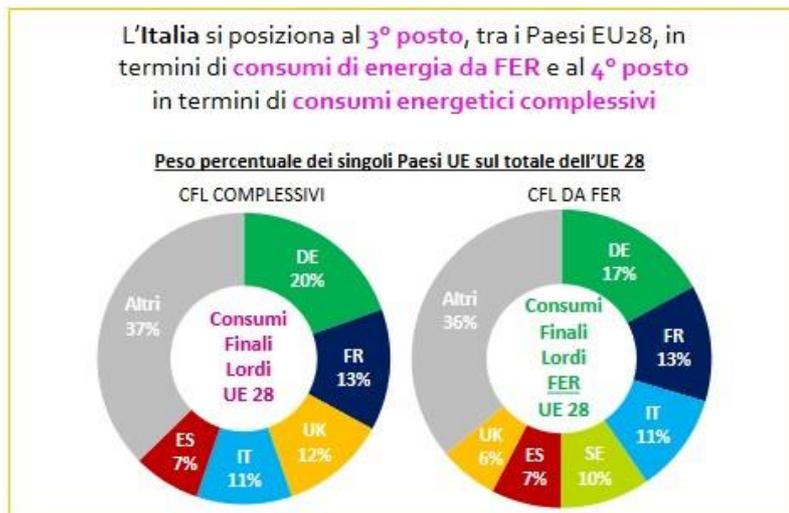
L'Italie a déjà dépassé son objectif global sur la CFB (voir tableau). En ce qui concerne l'objectif des transports, l'Italie, toujours selon les données 2016, a franchi de peu la barre des 7%.

	Italia	Europa (EU28)
Quota FER sui consumi energetici Totali	17,41%	17,04%
Quota FER nel settore Trasporti	7,24%	7,13%
Quota FER nel settore Elettrico	34,01%	29,60%
Quota FER nel settore Termico	18,88%	19,06%

> **“*Sources renouvelables en Italie et en Europe : vers les objectifs en 2020*”**

De plus, selon l'étude du GSE – « *Sources renouvelables en Italie et en Europe : vers les objectifs en 2020* »– l'Italie se classe à la troisième place de l'Union européenne par consommation d'énergie de sources renouvelables avec 21,1 Mtep. Globalement, en Europe, la consommation d'énergies renouvelables totalise 195 Mtep. Ce chiffre est révélateur d'un redoublement de la CFB d'énergies renouvelables dans notre pays par rapport aux 10,7 Mtep de 2005.

En pourcentages, l'Italie représente donc environ 11% de la consommation de sources renouvelables en Europe.



Toujours selon le rapport, entre 2005 et 2016, la consommation finale brute d'énergie en Italie a diminué de 141 à 121 Mtep.



Les retardataires ne manquent pourtant pas : à l'extrême inverse de l'échelle, nous trouvons les Pays-Bas (à quelque huit points de pourcentage d'écart de son objectif national 2020), la France (moins 7), l'Irlande (6,5), le Royaume-Uni (5,7) et le Luxembourg (5,6). Récupérer en peu de temps est un défi, mais ce n'est pas impossible. Pour récupérer son retard, la France élabore une série de mesures destinées à accélérer le développement de l'éolien et du photovoltaïque.

> **"Sources renouvelables en Italie et en Europe : vers les objectifs en 2020"**

COMMENT SE RÉPARTISSENT LES ENTREPRISES DE CETTE FILIÈRE

Par rapport aux régions, où est organisé le programme Marittimo, la répartition des entreprises de ce secteur est déterminée considérablement par la présence d'éléments naturels qui peuvent être exploités pour la production d'énergies renouvelables. Ces éléments favorisent cependant indirectement l'ensemble du territoire en matière de distribution de cette énergie « bleue et verte » apte à remplacer les combustibles fossiles, surtout dans le domaine de la production d'énergie.

LES PRINCIPAUX ACTEURS INSTITUTIONNELS ET ÉCONOMIQUES ÉPAULANT LE SECTEUR

En **Ligurie**, l'acteur principal est la Région.

Le plan énergétique environnemental régional (PEAR) est l'instrument de mise en œuvre de la politique énergétique. Il fixe les objectifs régionaux du secteur, dans le respect des objectifs du Protocole de Kyoto et selon la planification régionale en matière de pollution atmosphérique, et identifie les actions nécessaires pour les atteindre.

Le 4 août 2017, la Région Ligurie a approuvé le Plan énergétique environnemental 2014-2020 qui prévoit de promouvoir des interventions de rendement énergétique et de diffusion des sources renouvelables, en particulier pour l'éolien et l'hydroélectrique.

Le 4 août 2017, la constitution des cinq nouveaux PÔLES de recherche et d'innovation a également été approuvée. Ils comptent parmi eux le « Pôle énergie environnement et développement durable », dont la gestion est confiée à la société **Ticass**.

Le Consortium promeut, diffuse, transfère et valorise des activités de recherche et transfert technologique dans le domaine de l'énergie et de l'environnement, en particulier le développement durable et la qualité de vie.

Chargé d'un rôle de coordination dans ces activités aux niveaux régional, national et international,

TICASS vise principalement à étendre les connaissances et à introduire des technologies innovantes à appliquer par le biais de la coopération transfrontalière et de la collaboration avec des universités et d'autres acteurs publics et privés.

Agence régionale de l'énergie, I.R.E. Spa est dotée de compétences dans les secteurs de l'ingénierie, de l'architecture, de l'énergie et des marchés publics.

Le système de la chambre de commerce ligure fournit des services d'orientation et d'information aux entreprises sur les normes et les incitations en matière d'efficacité énergétique et d'utilisation d'énergie produite à partir de sources renouvelables.

Au cours des dernières années, le nombre d'entreprises qui gravitent autour de la filière, s'est légèrement réadapté face à une croissance des salariés.

En **Corse**, les différentes agences de développement de la Région sont particulièrement actives dans le domaine des énergies renouvelables, de même qu'une série d'universités et d'associations :

- ADEC – Agence de Développement Economique de la Corse
- AAUE – Agence de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Energie
- ADEME - L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) - établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.
- Université de Corse: 3 entités labellisées par le CNRS regroupant des enseignants-chercheurs universitaires et des chercheurs permanents du CNRS : L'UMR-CNRS n°6134 "Sciences Pour l'Environnement" (SPE); L'UMR-CNRS n°6240 "Lieux, Identités, eSpaces, Activités" (LISA) ; La Fédération de Recherche CNRS n 3041 "Environnement et Société" (FRES).
- Aghjasole: Association fédérative de professionnels du secteur des énergies renouvelables créée en 1998 et dont la vocation première est la promotion et la valorisation des énergies nouvelles et renouvelables en Corse.
- Délégation régionale à la recherche et à la technologie (D.R.R.T.)
- Pôle de compétitivité Capenergies

Pendant plus de 10 ans, la Corse a placé le secteur énergétique au centre de ses préoccupations et de ses priorités, en considérant en particulier que les énergies renouvelables (ENR) et la gestion énergétique (MDE) étaient un élément fondamental du développement durable et économique. Après l'adoption du Schéma de développement ENR et MDE en 2007 et du Schéma régional du Climat et de l'Air de la Corse adopté en décembre 2013, l'Autorité territoriale corse a défini le développement de la programmation pluriannuelle de l'énergie pour la Corse (PPE) et a manifesté clairement son ambition d'autonomie énergétique du territoire d'ici 2050.

Le PPE se veut donc l'élément fondateur de la transition énergétique de la Corse. Il a pour but d'éclaircir les objectifs de la politique énergétique, d'identifier l'enjeu et les risques dans ce domaine et de guider le travail des acteurs publics.

En parallèle, la Stratégie de spécialisation intelligente a été élaborée en 2015 ainsi que, plus récemment, le SRDEII, Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation adopté par l'Assemblée corse en décembre 2016. Document d'orientation stratégique et opérationnel de l'ADEC, il a également mis en exergue le dépôt d'innovations et les nouveaux marchés liés à la transition énergétique.

Pour soutenir l'actualisation d'actions opérationnelles découlant notamment du cadre général prévu par le PPE, la Collectivité territoriale corse s'appuie, entre autres, sur le pôle de compétitivité de Capenergies, dont la composante corse a été épaulée par l'ADEC depuis sa création en 2005.

Le travail de l'Assemblée corse a débouché sur l'adoption de nombreux instruments de planification (y compris le Schéma de développement des énergies renouvelables et de gestion de l'énergie en 2007), qui ont pavé la voie à la rédaction du Plan régional, climat, air et énergie (SRCAE - en PJ).

Le Projet d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC), visé à l'article L.4424-9 du Code général des collectivités territoriales, est un document de planification qui sert de cadre pour la planification territoriale. Ses principes directeurs contribueront à atteindre les objectifs de réduction de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre du SRCAE. L'élaboration du programme pluriannuel en matière d'énergie (en PJ) visait à garantir la compatibilité des orientations avec celles du projet PADDUC.

Dans le cadre du Pôle de compétitivité Capenergies (délibérations de l'Assemblée corse sur le contrat de performance de la division en PJ), un diagnostic a été posé (en PJ), entre 2011 et 2012, avec les sociétés ENR du pôle.

Les principaux acteurs publics et les centres de recherche et développement de la région **PACA** sont, outre le Pôle de compétitivité Capenergies, l'État et les autorités locales qui ont pris un engagement fort dans les quinze dernières années afin de soutenir le développement des énergies renouvelables par différents instruments politiques.

Le **département des Alpes maritimes** a d'importantes ressources naturelles, notamment le bois et les énergies solaires, omniprésents sur son territoire, cf. en effet

> Les énergies renouvelables

Le département des Alpes maritimes a également rehaussé l'objectif de la consommation d'énergie renouvelable à 25% de la consommation finale d'énergie en 2020. Pour atteindre ces objectifs, le Conseil régional a dédié un centre rural d'excellence au développement du secteur énergie-bois : 32 chaudières à biomasse installées pour 7 100 tonnes consommées en 2014. Il présente également un plan solaire qui vise en particulier à promouvoir la diffusion et l'intégration architecturale et paysagère des panneaux sur le territoire, notamment en ce qui concerne le bois et l'énergie solaire, omniprésente sur son territoire.

Dans le Var, les acteurs sont fortement engagés dans le soutien aux secteurs de l'énergie du bois. L'objectif est de faire passer le nombre de chaudières à biomasse collective à 52 en 2020 (par rapport à 31 actuellement) pour une consommation totale de 18 000 tonnes. Tous les producteurs de biomasse du territoire doivent s'organiser pour relever ces défis, sans quoi il sera nécessaire d'importer des matières premières d'autres régions nationales et européennes. Le Département promeut également l'exemplarité environnementale dans les structures publiques dont il est responsable, notamment les universités.

Il existe un plan de soutien public spécifique pour le secteur. L'ADEME offre ses compétences techniques, un soutien méthodologique et un soutien financier aux collectivités, administrations, acteurs économiques, associations et chercheurs...

La région PACA: aides à la formation, l'ingénierie et les investissements pour la réalisation de bâtiments durables. De nombreuses études sectorielles et prévisionnelles ont été publiées sur le développement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables dans la région PACA. Elles sont enregistrées par la Direction régionale de l'environnement (Service de l'État dans la région).

La Région **Sardaigne**, par l'intermédiaire de son Département régional de l'environnement, a investi dans la réalisation d'une interaction étroite entre Universités, Industrie et Organismes publics, afin de créer cet ensemble de compétences transversales et verticales pour le développement du nouveau modèle de gestion de l'énergie.

Les principaux investissements effectués concernent en particulier :

- a) la création d'une « Plateforme énergies renouvelables » ;
- b) la réalisation (en cours) de deux installations expérimentales basées sur la technologie du solaire thermodynamique de petite taille destinée à l'expérimentation de micro-réseaux.

La Plateforme énergies renouvelables gérée par Sardegna Ricerche (l'organisme régional de référence pour la recherche et le développement technologique) est articulée autour de laboratoires, outillages et compétences mises au service du territoire. Elle exerce une activité de recherche et de transfert technologique, de promotion, de divulgation et de formation ainsi que de soutien aux autres administrations publiques pour des tâches de planification énergétique. La Plateforme dispose de 3 laboratoires : i) Électricité, ii) Biocombustibles et biomasses, iii) Solaire à concentration et hydrogène de SER. Les deux installations expérimentales reposant sur la technologie du solaire thermodynamique de petite taille, en cours de réalisation grâce aux ressources du POR FESR Sardaigne 2007-2013 et 2014-2020 sont situées dans deux zones industrielles distinctes : Ottana et Medio-Campidano. Des activités de R&D s'y dérouleront en matière de gestion intégrée et de stockage de l'énergie produite à partir de SER.

La politique de cohésion 2014-2020 attribue un rôle fondamental à l'élaboration de stratégies nationales/régionales de spécialisation intelligente (ci-après dénommées S3) destinées à identifier les excellences territoriales en termes de recherche et d'innovation et à déceler leurs potentialités de croissance. Dans la construction de sa S3, la Région Sardaigne a valorisé les moments de concertation et dialogue proposés, au niveau communautaire, par la Plateforme de Séville¹, au niveau national, par le MiSE-DPS², et au niveau régional, par la mise en œuvre du Protocole d'accord signé avec les Partenaires économiques et sociaux. Les choix de la Région au cours de 2012 se situent à l'échelle territoriale, avec l'adhésion aux Pôles technologiques nationaux des énergies renouvelables, de l'efficacité énergétique, de l'aérospatial et des sciences de la vie et de la chimie verte. Le Plan énergétique environnemental régional (Pear) stipule une série de mesures voulues par la Région pour dépasser au plus vite les objectifs de Kyoto avec la contribution des énergies renouvelables par rapport à la consommation énergétique totale (20% d'ici 2020). Le Plan a également pour but de prévoir le développement du système énergétique en conditions dynamiques : en effet les normes de l'Union européenne et du gouvernement italien sont en évolution constante, tout comme les conditions économiques internationales dans la détermination de la dynamique des prix et le recours à des sources d'énergie alternatives et renouvelables, une évolution à prendre en compte au moment de la programmation.

La Région **Toscane** ambitionne de devenir une région sans carbone en 2050. L'objectif est l'autosuffisance dans la production d'énergies renouvelables en trente ans de façon à être totalement indépendants des sources fossiles.

«Toscana green 2050 » est l'une des pièces de la stratégie pour atteindre l'objectif. Ce titre désigne le projet ambitieux de collaboration scientifique avec l'université de Pise.

La consommation totale d'électricité en Toscane se monte à un peu moins de 21 000 GWh (gigawatt/heure) par an. La production est légèrement inférieure à 16 000 GWh (avec un déficit d'environ 5 500) donc : 8 450 de source renouvelable (environ 53%) et 7 454 de source traditionnelle (environ 47%). En Toscane, l'énergie produite provient donc en majorité des sources renouvelables. Parmi les sources renouvelables, la géothermie se taille la part du lion. Elle représente à elle seule environ 39% de la production d'électricité totale et 73,2% de la production de sources renouvelables (soit environ 6 185 GWh).

Le scénario futur :

Le premier - le scénario tendanciel - prévoit qu'en l'absence d'interventions réglementaires et technologiques, et en envisageant une croissance conforme à l'évolution du PIB, on atteindrait une production d'énergie de sources renouvelables de 13 900 GWh, dont 68% de source géothermique (environ 9 450).

Le second scénario, tiré de la feuille de route européenne en 2050, qui tient compte d'éléments technologiques innovants à forte incidence, prévoit 27 500 GWh. Dans les deux cas, l'objectif est donc d'abattre les émissions de CO2 de 80% à 95% grâce au développement des SER.

Par des financements régionaux spéciaux, la Région Toscane a également contribué à la réalisation du **Pôle technologique dédié à l'énergie, intitulé Département technologique pour les énergies renouvelables**. Le DTE Toscane. Les Départements technologiques regroupent, de façon « organisée » et indépendante, des opérateurs économiques et de la recherche, à l'instar de jeunes entreprises, de petites, moyennes et grandes entreprises, d'organismes de recherche, d'organisations sans but lucratif et d'autres opérateurs économiques. Les Département technologiques visent à promouvoir, inciter et diffuser l'innovation, par le partage des structures, des connaissances, des compétences et du savoir-faire sous la direction, en général, d'une gouvernance publique-privée. Pour ce faire, ils transfèrent les résultats de la recherche aux entreprises afin de générer de l'innovation, donc davantage de compétitivité des filières productives, et le développement de collaborations concrètes (projet) entre entreprises et organismes de recherche.

Les secteurs d'intervention du Département technologique Énergie et économie verte - DTE²V - ont été identifiés à la suite d'une concertation interactive entre les principaux acteurs publics et privés qui opèrent dans ces domaines au niveau régional. Le DTE²V se veut le moment d'agrégation pour le développement des projets d'innovation dans le domaine Énergie et économie verte et de programmation stratégique sur une base régionale.

Le DTE²V est actuellement géré par le Consortium pour le développement des zones géothermiques - CoSviG. Les entreprises, membres du Département, sont : Toscana Energia (Confindustria), GTC (Centrali Cooperative), Faroda Impianti, Enel et Agenzia Energetica di Massa Carrara. Les acteurs du monde de la recherche sont : l'Université de Toscane, le CNR et l'Institut Sant'Anna de Pise.

Le département s'est doté d'un **plan opérationnel**

> *En ce qui concerne le thème de l'énergie, l'on ne peut qu'inviter à visiter la page dédiée à l'**économie verte et aux énergies alternatives***

La Région Toscane ambitionne de devenir une Région sans carbone en 2050 principalement par le développement de la géothermie (leader en Europe) de même que par l'adoption d'autres énergies alternatives, au moyen de politiques qui visent à l'efficacité énergétique et à la mobilité financée par le POR FESR (dont l'axe 4 s'est vu allouer une **dotation de presque 200 millions d'euros.**) Le territoire peut donc se considérer à l'avant-garde en produisant environ 50% de ses besoins en énergie de sources renouvelables.

LES PRINCIPALES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES LIÉES À CETTE FILIÈRE

Les principales activités économiques prises comme référence pour l'élaboration de cette fiche ont été la production, la transmission de l'électricité, les études de génie, les industries agricoles et/ou industrielles qui ont aménagé des installations à énergie alternative ou qui produisent des combustibles non fossiles, ainsi que les entreprises et techniciens qui œuvrent à la construction et la réalisation de ces installations. Les activités relèvent notamment des codes NACE suivants :

• D 35.1 PRODUCTION, TRANSMISSION ET DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ
• M 71.2 ESSAIS ET ANALYSES TECHNIQUES
• M 71.12 ACTIVITE DES ETUDES DE GENIE ET AUTRES ETUDES TECHNIQUES
• M 74.90 AUTRES ACTIVITES D'ASSISTANCE ET CONSEIL PROFESSIONNEL, SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE NCA
• A 02 SYLVICULTURE ET EXPLOITATION DES ZONES FORESTIÈRES
• C 10 INDUSTRIES ALIMENTAIRES
• C 21 FABRICATION DE PRODUITS PHARMACEUTIQUES DE BASE ET DE SPÉCIALITÉS
• M 75 SERVICES VÉTÉRINAIRES
• C 20 FABRICATION DE PRODUITS CHIMIQUES
• A 01.1 CULTURES AGRICOLES NON PERMANENTES
• A 01.2 CULTURES PERMANENTES

LES FONDS PUBLICS DESTINÉS AU DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR

Por Fesr Liguria 2014/2020

Le Programme opérationnel d'utilisation du Fonds européen de développement régional (Fesr) pour la période 2014-2020 représente l'instrument principal de développement régional, pour la relance de l'économie et le soutien à l'emploi.

La politique de cohésion de l'Union européenne s'articule autour de 11 objectifs thématiques (OT) orientés vers la réalisation des objectifs Europe 2020 de croissance intelligente, durable et inclusive et de l'Agenda territorial 2020 de cohésion territoriale.

Le Por Fesr de Ligurie concentre ses ressources sur les Objectifs thématiques suivants (OT) :

- OT1 - Recherche, développement technologique et innovation
- OT2 - Agenda numérique (améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, ainsi que leur emploi et qualité)
- OT3 - Promouvoir la compétitivité des petites et moyennes entreprises
- OT4 - Énergie renouvelable et qualité de la vie (les programmes d'investissement inhérents aux énergies renouvelables s'inscrivent dans ce cadre)
- OT 5 - Promouvoir l'adaptation au changement climatique, la prévention et la gestion des risques

En ce qui concerne la « Recherche, le développement technologique et l'innovation » (OT1) et la « compétitivité des systèmes productifs » (OT3), la Région a délimité l'accès aux programmes d'investissement relatifs aux secteurs thématiques suivants :

- Technologies et économies de la mer qui regroupent les entreprises du secteur nautique et naval
- Sécurité et qualité de vie sur le territoire
- Santé et sciences de la vie - les entreprises opérant dans les secteurs des biotechnologies s'inscrivent dans ce cadre

> [POR FESR Ligurie](#)

A noter: la filière des ENR en **Corse** est abordée principalement à travers le Pôle Capenergies qui rassemble une partie des entreprises de la filière

A titre d'exemple, voici les actions menées en 2016 en soutien à la filière :

Au niveau de la délégation régionale du pôle, l'ADEC soutient les membres dans le déploiement de solutions innovantes autour des énergies décarbonées par un accompagnement continu, de l'émergence au montage du projet avec une expertise approfondie des dossiers présentés pour la labellisation. L'action du volet Corse du pôle s'articule autour de 5 axes:

Développer l'accès aux marchés

- Participation à la rédaction des contrats adaptés à la Corse pour la mise en œuvre du dispositif d'accompagnement des entreprises sur la base des services identifiés en 2015.
- Mise en œuvre du Chèque-Formation destiné à inciter les entreprises à s'engager dans la certification RGE.

Orienter le potentiel d'innovation

- A travers la labellisation de projets:

Le nombre de projets labellisés sur la période 2006-2016 s'élève à 40.

- A travers le lancement d'appel à projet sur l'Axe 1 du FEDER Corse 2014-2020
- A travers la participation à l'AAP Bois-Energie 2016 de l'AAUC/ODARC.

Poursuivre l'accompagnement de la structuration de la filière

- Diffusion systématique des événements au fil de l'eau en lien avec les thématiques du pôle pour encourager les déplacements professionnels des adhérents et la veille sur les appels à projet.
- Accompagnement de l'action collective portée par l'association Aghjasole depuis 2013, au niveau des orientations et du suivi financier

Accompagner l'émergence, le suivi et la valorisation des projets structurants

- Une déclinaison du projet Flexgrid sur un territoire pilote en Corse pour développer des solutions techniques adaptées au marché est envisagée et à l'étude pour le financement d'une étude d'opportunité par le pôle sur la mise œuvre d'un projet de «Smart Grid Corse».

Renforcer la communication et l'animation du pôle régional

L'Assemblée de Corse a renouvelé la participation financière de la Collectivité Territoriale de Corse au fonctionnement du Pôle à hauteur de 90 k€ en 2016. La contribution globale de la CTC pour le pôle Capenergies s'élève à 90 k€ en 2016, pour un budget global du pôle de près de 2M€.

Bilan et Perspectives du pôle pour 2017: La délégation régionale du pôle maintient un rythme d'activité régulier dans l'accompagnement technique des porteurs de projets et des membres mais aussi dans l'instruction financière au niveau de la gouvernance du pôle. Les objectifs pour 2017 de la délégation sont de mettre en œuvre un accompagnement plus opérationnel au plus près de ses membres :

- Lancement de deux procédures d'accompagnement personnalisées pour les services aux entreprises
- Maintien du Chèque Formation RGE.
- Organisation de rencontres BtoB avec donneurs d'ordres, financiers, cabinets d'étude et guichets de financement.
- Suivi du programme ORELI pour capter les besoins des entreprises positionnées sur les chantiers de rénovation: accompagnement à la mise en place de groupement d'employeurs.
- Suivi de l'appel à projet MDE/ENR afin de faire émerger des projets innovants en partenariat avec la DES pour l'accompagnement et le financement de projets collaboratifs.
- Renforcer la passerelle avec les métiers du BTP et établir une convention de partenariat.
- Relancer le projet Smart Grid Corse

L' ADEME met à disposition des collectivités, administrations, acteurs de l'économie, associations, chercheurs... ses expertises techniques, accompagnements méthodologiques et aides financières.

La Région PACA

> aides à la formation, l'ingénierie et l'investissement pour la mise en places de bâtiments durables

> FEDER/FEADER PACA

En **Sardaigne**, l'instrument privilégié pour l'activation des leviers de développement est le Programme opérationnel régional FESR 2014-2020. Dans ce cadre, en vertu de la poursuite des objectifs d'efficacité énergétique et des cycles productifs, les objectifs thématiques « activables » et cohérents sont :

- Objectif thématique 1) Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation ;
- Objectif thématique 2) Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication, ainsi que leur emploi et qualité;
- Objectif thématique 4) Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans tous les secteurs.

D'importantes ressources pour la recherche peuvent être mises en œuvre à l'échelle internationale par le biais des programmes gérés directement par la Commission européenne et le programme européen Horizon 2020 de financement de la recherche, du développement technologique et de l'innovation. Dans le but d'une participation active et fructueuse au programme Horizon 2020 dans le cadre des réseaux intelligents, la Région Sardaigne a déjà encouragé les investissements qui procurent un avantage compétitif important.

À l'heure actuelle, le projet peut être évoqué dans ses grandes lignes, de la manière suivante :

- Programme d'aides aux entreprises pour des solutions novatrices dans l'AdD Réseaux intelligents
- Programme de cofinancement d'activités de recherche en collaboration entre des entreprises et des organismes de recherche dans l'AdD Réseaux intelligents
- Projets complexes de R&D dans l'AdD Réseaux intelligents Projet expérimental autour de la Plateforme énergies renouvelables de Sardegna Ricerche
- Programme d'animation et divulgation sur le thème du Réseau électrique intelligent (Smart Grid)
- Programme de réseautage et internationalisation des compétences et des activités développées au niveau local
- Maîtrise de Iie niveau « Réseau électrique intelligent »
- Renforcement des infrastructures de R&D (Plateforme énergies renouvelables)
- Programme d'animation et divulgation sur les thèmes et les opportunités des Réseaux électriques intelligents
- Actions de soutien à la participation de groupes locaux d'entreprises au programme Horizon 2020
- Marchés précommerciaux sur le thème « Micro-réseau dans les bâtiments publics
- Programme de Coupons (vouchers) pour jeunes entreprises dans l'AdD Réseaux intelligents
- Réalisation de Réseaux électriques intelligents dans des secteurs pilotes
- Réseau commun de Benetutti Smart Grid Comune de Berchidda Smart Grid Plateforme énergies renouvelables de Sardegna Ricerche (loc. Macchiareddu)
- Réseau électrique intelligent du Consortium Industriel de Pratosardo.

Contribuer à la réalisation de la stratégie de l'Union européenne pour une croissance intelligente, durable et inclusive, et favoriser la cohésion économique, sociale et territoriale. Tel est l'objectif stratégique du Programme opérationnel régional (Por) du Fonds européen de développement régional (Fesr) 2014-2020 de la **Toscane**.

> **P.O.R. FESR 2014-2020**

Le programme se fonde sur trois choix stratégiques

- Le rôle prioritaire de recherche, développement, innovation et compétitivité du système économique, en particulier de la dimension manufacturière d'une part et de la liaison entre le tourisme, les villes et les grandes attractions culturelles, de l'autre ;
- La synergie entre une compétitivité accrue des entreprises et une durabilité environnementale, comme guide du développement et de la production ;
- La valorisation de la dimension sociale pour les interventions territoriales qui visent les services à la personne et la récupération fonctionnelle d'immeubles destinés à l'inclusion des catégories les plus fragiles.

Pour obtenir des impacts plus significatifs, le programme destine donc la plupart des ressources au soutien du système entrepreneurial et concentre des ressources sur des interventions de développement de la qualité sociale, des services et de l'environnement dans les régions.

La dotation financière du Por Fesr 2014-2020 de la Toscane est de 792 454 508 euros, allouée par l'Union européenne pour 396 227 254 euros, l'État italien pour 277 359 078 euros et la Région Toscane pour 118 868 176 euros.

La structure opérationnelle du Por Fesr 2014-2020 s'articule autour de 6 axes prioritaires (plus un axe dédié aux activités d'Assistance technique), correspondant à six grands objectifs thématiques :

- Axe 1 : renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
- Axe 2 : améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication
- Axe 3 : promouvoir la compétitivité des PME
- Axe 4 : appuyer la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans tous les secteurs
- Axe 5 : Qualifier et valoriser le réseau de l'attractivité culturelle
- Axe 6 Urbain : promouvoir l'inclusion sociale, combattre la pauvreté et toute forme de discrimination (axe Urbain)

Les objectifs thématiques (axes) 4 sont dédiés à la réduction de l'impact de l'utilisation d'énergies obtenues de sources fossiles avec la dotation globale de 98 343 604.

Le résultat d'une étude commandée par le WWF à l'ENEA, intitulée : « Liguria, propositions pour un modèle de développement nearly zero emissions » conclut que dans 15 ans dans le domaine du travail, la région pourrait voir naître plus de 4 500 nouveaux emplois issus de la transition vers une économie à faibles émissions. Un développement orienté vers les énergies renouvelables exigerait des investissements à hauteur de 391 millions d'euros par an. L'ensemble des propositions formulées par l'ENEA permettrait à la Ligurie de tailler 6 millions de tonnes d'émissions chaque année, en les réduisant de moitié par rapport à la moyenne nationale par habitant (7,1 tCO₂eq)

Les travaux de l'Assemblée de **Corse** ont débouché sur l'adoption de nombreux outils de planification (dont le Plan de développement des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'énergie en 2007) qui ont préparé le contexte d'élaboration du Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE - en PJ).

Le Plan d'aménagement et de développement durable de la Corse (PADDUC) prévu à l'article L.4424-9 du Code général des collectivités territoriales est un document de planification qui constitue le document cadre de l'aménagement du territoire dont les orientations doivent concourir à l'atteinte des objectifs de diminution de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre arrêtés dans le SRCAE. L'élaboration de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (en PJ) s'est attachée à assurer la compatibilité des orientations définies avec celles du projet de PADDUC.

Dans le cadre du pôle de Compétitivité Capenergies (délibération de l'Assemblée de Corse relative au contrat de performance du pôle en PJ), un diagnostic (en PJ) avait été réalisé auprès des entreprises ENR du pôle entre 2011 et 2012.

Étude prospective : Les acteurs, l'offre et le marché de l'efficacité énergétique à destination de l'industrie 2017

Atlas solaire du Département des Alpes Maritimes

De très nombreuses études sectorielles et prospectives sur le développement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables en **PACA** ont été publiées. Elles sont recensées par la Direction Régionale de l'Environnement

En **Sardaigne** :

> PLAN D'ACTION RÉGIONAL POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES SARDAIGNE - Document d'orientation sur les sources d'énergie renouvelables

> Stratégie énergétique nationale

> STRATEGIE INTELLIGENTE DE LA SARDAIGNE

La page web dédiée à l'Économie intelligente (Smart Economy) de la Région **Toscane** révèle que : Selon une étude de Cgil, Legambiente et Ambiente e Lavoro, il suffirait que la Région et des entreprises investissent chacune 374 millions d'€ par an pendant cinq ans (soit 2% du PIB de la Toscane) dans la reconversion écologique du système productif toscan pour obtenir plus de 15 000 nouveaux emplois, en innovant en profondeur des plans industriels, des logiques de processus et de produit, en économisant l'énergie (435 Ktep par an à 1 000 tonnes de pétrole équivalent) et en réduisant considérablement les émissions de gaz à effet de serre (réduction estimée de Co2 = 2 000 tonnes/an).